

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA FLUME Mairie de Pacé, 11 avenue de Brizeux, 35740 Pacé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf le 2 avril à 18h30, le comité du Syndicat mixte du Bassin de la Flume, s'est réuni, après convocation légale en date du 25 mars, en salle des mariages de la Mairie, 11 avenue de Brizeux à Pacé, sous la présidence de M.Luc MANGELINCK.

Date de la convocation: 25/03/2019

PRESENTS:

Nom et Prénom	Collectivité membre
BIZETTE Gérard	Communauté de communes du Val d'Ille- Aubigné
CHOUIN Denise	Communauté de communes du Val d'Ille- Aubigné
DUGUE Didier arrivé à 19h10	Rennes Métropole
DUGUE Rémi	Rennes Métropole
ECOLLAN Michel	Rennes Métropole
HOUITTE Daniel	Communauté de communes du Val d'Ille- Aubigné
HOUSSIN René-Fançois	Rennes Métropole
LEMETAYER Armel	Rennes Métropole
MANGELINCK Luc	Rennes Métropole
MAUBE Philippe	Communauté de communes du Val d'Ille- Aubigné
MOREL Rémi	Communauté de communes du Val d'Ille- Aubigné
ROUAULT Philippe départ à 19h30	Rennes Métropole
SAUVEE Chantal	Rennes Métropole

EXCUSES:

GOUPIL Jean-Pierre (CCVIA), PARET Michel (RM), PINAULT Pascal (RM).

ABSENTS:

BERTHELOT Raymond (CCVIA), BLAIRE Armelle (CCVIA), CUEFF Daniel (CCVIA), DAVID Olivier (CCVIA), FOLSCHWEILLER Jacques (RM), , GIBOIRE Roger (RM), KLEIN Vanessa (CCVIA), LARIVIERE-GILLET Yannick (CCVIA)

Assistaient en outre à la réunion :

CITEAU Laëtitia, Animatrice, Syndicat mixte du bassin de la Flume RODRIGUES-MORAIS Sandrine, Secrétaire-Comptable, Syndicat mixte du bassin de la Flume



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA FLUME Mairie de Pacé, 11 avenue de Brizeux, 35740 Pacé

D. 110, 0010 04 00

Del 10: 2019.04.02

Objet : Demande d'autorisation loi sur l'Eau pour la mise en œuvre des travaux de restauration des cours d'eau du Pas de l'Ane et du Pont Biardel

Dans le cadre du contrat territorial 2015-2019, le comité syndical a validé le 5 décembre 2018 la réalisation de travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à Vignoc et sur le ruisseau du Pont Biardel au niveau des anciennes lagunes d'assainissement à La Mézière.

Ces travaux qui consistent en la remise dans le fond de vallée ou le reméandrage sont soumis à autorisation loi sur l'eau. Par ailleurs, sur le ruisseau du Pas de l'Ane, les travaux concernent une parcelle privée. Le Syndicat doit solliciter auprès de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sur des terrains privés avec des fonds publics (articles L210-1, L211-1, L211-7, et L.215-14 du Code de l'Environnement) et des travaux soumis à procédure d'autorisation Loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- Autoriser le Président à solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour l'ouverture d'une enquête publique conjointe DIG et DLE pour la réalisation de travaux de restauration des ruisseaux du Pas de l'Ane et de Pont Biardel;
- Donner tous pouvoirs à M. le Président pour signer tout document se rapportant au lancement de cette procédure.

VOTE: UNANIMITE

Le Président,
M. Luc MANGELINCK